



Etat des lieux des associations confrontées à la prise en charge des femmes victimes de violence

- Mourad ABID , Maitre de conférences, Département de Psychologie
- Université Badji Mokhtar ANNABA

ملخص

الغرض من هذه الدراسة هو إجراء جرد للجمعيات الجزائرية ووصف وتحديد قدراتها ومواردها ونقاط قوتها ولكن أيضا أوجه قصورها وطرق عملها عند مواجهتها لحالات النساء اللواتي تعرضن لجميع أشكال العنف المنزلي أو لانتهاكات حقوق الإنسان. والهدف من ذلك هو تحسين فهم قدراتهم ومهاراتهم في رعاية النساء ضحايا العنف والدفاع عن حقوق الإنسان. جميع الجمعيات في عينتنا ليست فقط الجمعيات النسائية أو المدافعين عن حقوق المرأة بل تم اختيارهم لأنها يمكن أن تشارك بشكل مباشر أو غير مباشر في رعاية ضحايا العنف .
الكلمات المفتاحية: عنف - النساء- جمعيات- حقوق الإنسان

Résumé

Cette étude a pour but, d'une part de faire un état des lieux des associations Algériennes, de décrire et identifier leurs capacités et leurs moyens, leurs points forts mais également leurs insuffisances ainsi que leurs manières d'opérer lorsqu'elles sont confrontées à des cas de femmes ayant été l'objet de toutes formes violences conjugales ou d'atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit de mieux connaître leurs capacités et leurs compétences dans la prise en charge des femmes victimes des violences et dans la défense des droits de l'homme. Toutes les associations de notre panel ne sont pas des associations exclusivement féminines ou de défenses des droits des femmes, elles ont été choisies parce qu'elles pouvaient être directement ou indirectement impliquées dans la prise en charge des victimes des violences et la lutte pour les droits de l'homme.

Mots clés : Associations – Femmes-Violence – Droit de l'homme .

Introduction

1. Contexte lié à la création des associations
2. Année de création
3. Mise en conformité des associations par rapport à la nouvelle loi
4. Territoire d'intervention
5. Domaine d'intervention
6. Ressources financières
7. Ressources humaines
 - 7.1. Age et genre des dirigeant(e)s des associations
 - 7.2. Faible présence des jeunes dans toutes les associations
 - 7.3. Catégories socioprofessionnelles des dirigeants
 - 7.4. Aspects quantitatifs des adhérents et salariés
8. Aspects immobiliers

Conclusion

Bibliographie

Introduction

La présente se veut un état des lieux des associations impliquées directement ou indirectement dans la prise en charge des victimes des violences et la lutte pour les droits de l'homme. Elle a concerné les wilayas de Annaba, Constantine, Guelma, Skikda, Souk Ahras et Tarf.

Un état des lieux sur la situation des associations en charge directe ou indirecte de la protection des femmes demeure introuvable, à l'exception du travail réalisé en 2012 par S. TERRANTI pour le compte du PCPA : *Etude des besoins et attentes des associations algériennes*).

C'est la raison pour laquelle cette étude a pour but, d'une part de faire un état des lieux des associations, de décrire et identifier leurs capacités et leurs moyens, leurs points forts mais également leurs insuffisances ainsi que leurs manières d'opérer lorsqu'elles sont confrontées à des cas de violence ou d'atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit de mieux connaître leurs capacités dans la prise en charge des victimes des violences et dans la défense des droits de l'homme.

L'Assemblée Générale des Nations Unies, donne la définition suivante de la violence à l'égard des femmes :

« Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Nous avons ciblé, non seulement les associations qui ont pour champ d'action et de réflexion de combattre toutes les formes de violences contre les femmes, mais également les autres associations qui ne sont pas directement spécialisées dans la lutte et la défense des femmes victimes de violences mais qui, dans le cadre de leurs activités, ont été confrontées à des cas de violences contre les femmes ou qui pourraient être obligées d'intervenir pour prendre en charge des victimes. L'objectif étant de récolter le maximum de données à partir d'un panel le plus représentatif possible des associations qui traitent des cas de violence.

Cette étude a été effectuée auprès d'un échantillon de 23 associations ayant un lien direct ou indirect avec les victimes de violence. Elles sont assez hétérogènes de par leur taille, leur cible et les services proposés. Les personnes interrogées sont des responsables d'associations, généralement les présidentes.

Notre travail d'enquête s'est déroulé en deux étapes :

Des entretiens semi – directifs ont eu lieu avec les représentants des associations dans le but d'identifier avec eux les tendances et facteurs d'évolution du monde associatif en Algérie, ainsi que les compétences et connaissances nécessaires aux membres des associations et au personnel des différents organismes, dans leur travail de prise en charge des victimes. Les résultats des entretiens ont servi d'orientation pour le développement du questionnaire d'enquête.

Après son expérimentation et sa validation , le questionnaire a concerné les points suivants :

Le profil de l'association : date de création, modalités d'appartenance à des réseaux, formes de reconnaissance par les pouvoirs publics, organisation interne, nombre et nature des adhérents, secteur d'activité, nature des partenaires et ressources courantes de chaque association.

Associations interrogées

- ADB Développement Social de la femme
- ADEM : Aide aux malades atteints de Myopathie
- ANISS : Sida et maladies sexuellement transmissibles
- AR Diabète
- Association El-Hayet des Sages-femmes de la Wilaya de Skikda
- Association "Santé pour tous".
- Association Algérienne pour le planning Familial (AAPF)
- Association algérienne pour le planning familial de Souk-Ahras (AAPF)
- Association d'aide aux Sans Domicile fixe SDF
- Association des handicapés moteurs
- Association Mercure d'El Khroub (Aide aux malades atteints de pathologies chroniques)
- Association pour la promotion de la femme rurale (APFR)

- Association Promotion des femmes rurales de la wilaya de Skikda
- Association Rachda
- Centre d'écoute Nedjma .
- Cirta oxygène (A.C.O)
- El Massâ (anciennement Khouloud)
- L'Horizon de la Femme Algérienne
- Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH)
- SOS Nour
- Union des sages-femmes de Annaba
- Union Nationale des femmes Algérienne U.N.F.A
- Union nationale des sages -femmes (UNSF)
- Union pour le développement communautaire

1. Contexte lié à la création des associations

Dans leur ensemble, les associations déclarent être des associations de bienfaisance et fondamentalement impliquées dans les actions caritatives. Nous avons pu les classer en 4 catégories : Action caritative et humanitaire, Associations civiques de défense des droits de l'homme ou de certaines catégorie de la population, Défense des intérêts économiques et sociaux, Défense des intérêts professionnels et syndicaux.

Tableau 1 : Contexte pour lequel l'association a été créée

Aspect lié à la création	Domaines d'intervention /objectifs
<p>Action caritative et humanitaire</p> <p>(Lutte contre une maladie particulière, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé particulier ou d'éducation à la santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des femmes enceintes et des femmes en détresse - Suivi médical, restauration, habillement des SDF - Aide aux malades atteints de pathologies chroniques - Aide aux malades atteints de Myopathie - Répondre aux besoins médicaux des familles démunies - Assistance médicale - Prise en charge de la femme abandonnée, par l'occupation manuelle et artisanale

	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la santé individuelle et collective - Planification familiale, santé sexuelle et reproductive, éducation à la santé - Education thérapeutique du patient diabétique - Lutte contre le SIDA
<p>Associations civiques</p> <p>Défense des droits de l'homme ou de certaines catégories de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide et droit des handicapés - La femme et ses droits - La défense des droits de l'Homme des citoyens d'Annaba - La lutte contre la pauvreté - Défense des droits des enfants - Droit à la santé - La lutte contre le chômage
<p>Défense des intérêts économiques et sociaux</p> <p>Les associations de développement local</p> <p>les associations de promotion d'une activité économique</p> <p>Les associations qui œuvrent pour l'économie solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer, sensibiliser, et orienter la femme rurale pour faciliter son intégration dans la vie socio-économique. - Insertion sociale de la femme rurale - Intégration des jeunes dans le tissu économique local - Développement social de la femme, - Insertion sociale pour les jeunes avec le renforcement des liens entre les générations. - Développement rural
<p>Défense des intérêts professionnels et syndicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre à la sage femme son véritable rôle dans la société - Encadrement des sages-femmes pour l'amélioration de leurs compétences en matière de planning familial et de contraception.

2. Année de création

Les associations de notre panel ont été créées entre 1987 et 2012. Elles sont de création récente. Certaines associations ont des appréhensions quant à leur pérennité à cause des problèmes de financement et de mise en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi de 06/2012.

Nous n'avons pas constaté de regroupement, de fusion, ou de restructuration.

Les associations à caractère caritatif et humanitaire sont les plus anciennes, viennent ensuite les associations de défense des droits et des causes. Les associations les plus jeunes sont les associations d'insertion de la femme dans le milieu professionnel ou par le travail, et de développement rural.

Tableau 2 : Année de création des associations

Année de création	Nombre
1987	3
1994	1
1995	1
1997	2
1999	1
2000	1
2001	1
2002	1
2003	1
2004	1
2006	1
2007	1
2008	1
2010	1
2012	1

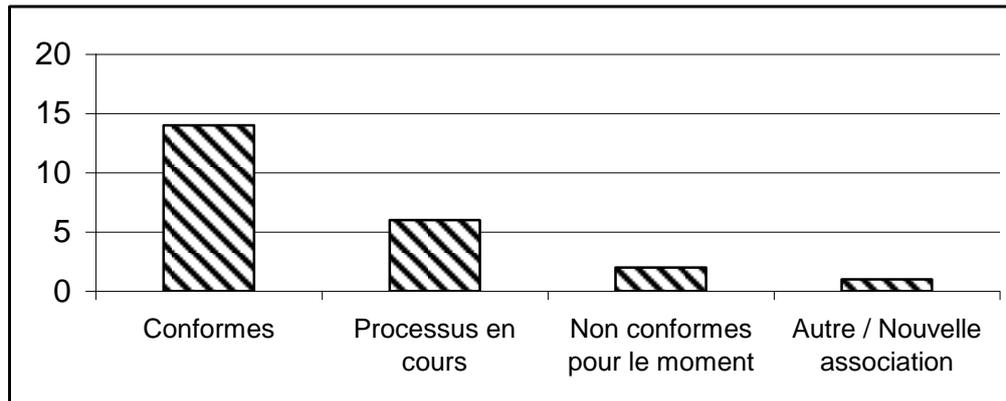
3. Mise en conformité des associations par rapport à la nouvelle loi 06-12 du 12 janvier 2012 .

La mise en conformité des associations avec les nouvelles dispositions de la loi a été reconnue à un nombre important de notre panel.

La mise en conformité est un signe de bonne santé et de crédibilité des associations puisqu'elles se soumettent à des règles de contrôle et de bonne gouvernance .Le processus de mise en conformité semble une priorité pour les associations puisque 61% affirment l'être, alors que 26% sont en cours de régularisation. Les associations qui ne le sont pas, sont des associations dont les moyens sont très modestes et qui ne sont pas en mesure de fournir un bilan d'activité et financier (une des responsable d'une association envisage la dissolution faute de moyens, une autre semble ignorer l'obligation de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, enfin une association a changé de dénomination et de présidente mais compte se mettre en conformité très rapidement).

Tableau 3 : Mise en conformité des associations par rapport à la loi 06 /2012

Conformes	Processus en cours	Non conformes pour le moment	Autre / Nouvelle association
14	6	2	1
61%	26%	9%	4%

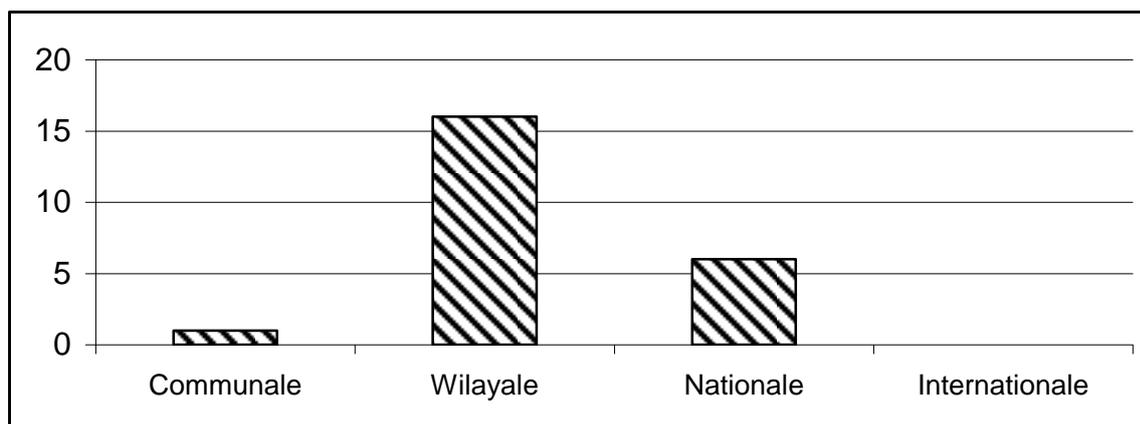


4. Territoire d'intervention

La majorité des associations opère à l'échelle de leur wilaya, soit 70% de notre échantillon, et 26% sont des associations nationales. Une seule association a comme champ d'action le territoire de sa commune d'implantation.

Tableau 4: Types d'association

Communale	Wilayale	Nationale	Internationale
1	16	6	0
4%	70%	26%	0%



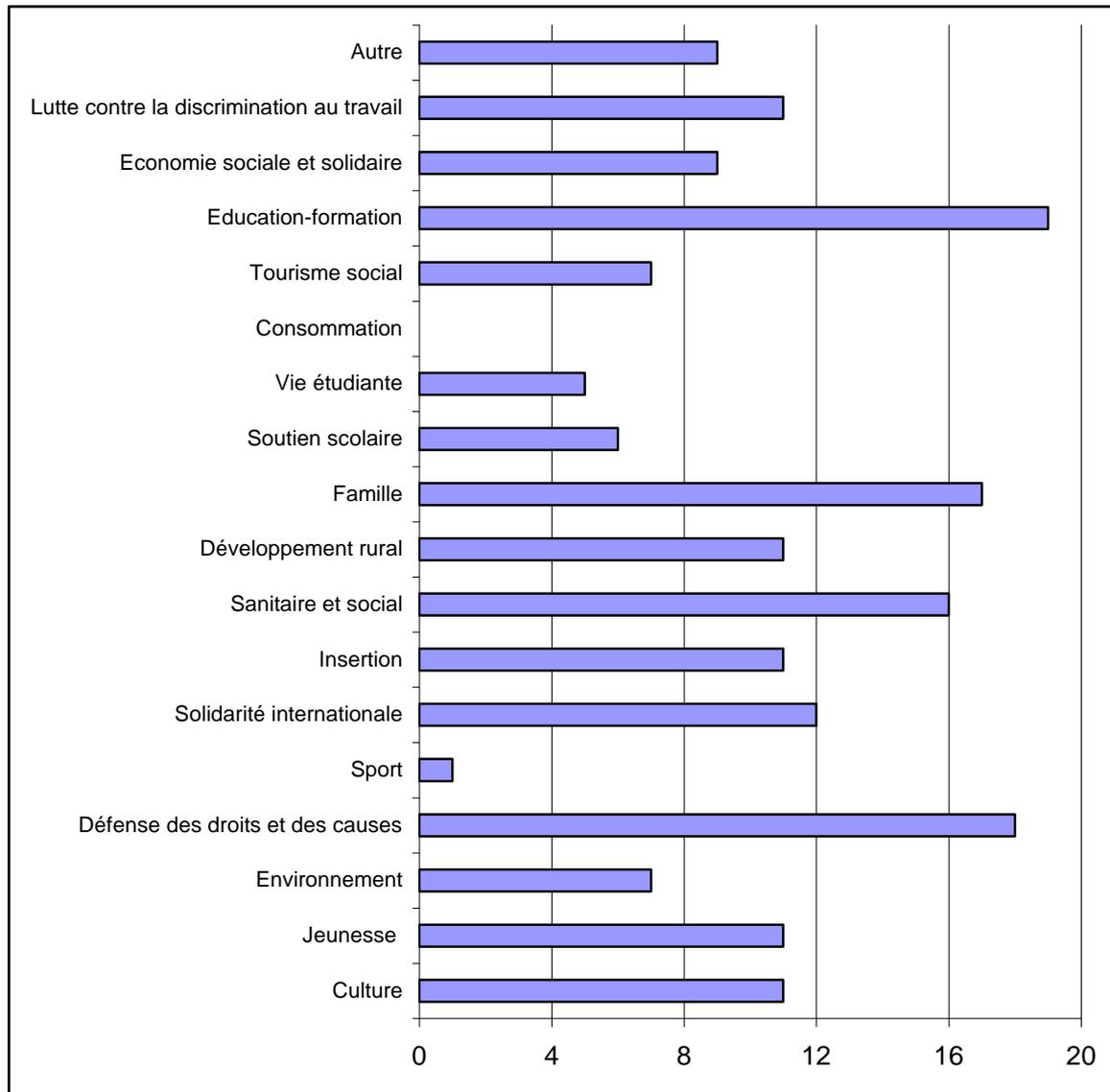
5. Domaine d'intervention

L'analyse du profil de ces associations montre qu'il s'agit fréquemment de petites associations sans salarié.

L'action caritative et humanitaire est le domaine le plus cité par les associations, mais elles développent en même temps plusieurs activités, entre lesquelles les frontières sont loin d'être étanches (figure 3). Nous prenons l'exemple des associations d'aide aux malades qui proposent également des activités culturelles ou de loisirs. Elles sont nombreuses à développer à la fois des activités de formation, de vulgarisation, d'insertion. La majorité des associations inscrit la prévention et la lutte contre certains fléaux comme action prioritaire : prévention de la toxicomanie, maladies sexuellement transmissibles, éducation sanitaire ..., etc.

Le reste des associations de notre panel revendique l'appartenance au domaine de la défense des droits et causes (droit de l'homme, droit des malades, droit des femmes) tout en relevant en même temps du secteur sanitaire et social voire caritatif.

Associations	Nombre	%
Culture	11	6 %
Jeunesse	11	6 %
Environnement	7	4 %
Défense des droits et des causes	18	10 %
Sport	1	1 %
Solidarité internationale	12	7 %
Insertion	11	6 %
Sanitaire et social	16	9 %
Développement rural	11	6 %
Famille	17	9 %
Soutien scolaire	6	3 %
Vie étudiante	5	3 %
Consommation	0	0 %
Tourisme social	7	4 %
Education-formation	19	10 %
Economie sociale et solidaire	9	5 %
Lutte contre la discrimination au travail	11	6 %
Autre	9	5 %



6. Ressources financières

Prédominante des ressources liées aux subventions :

Les subventions publiques (ministère, wilaya et commune) constituent les principaux contributeurs des budgets associatifs et alimentent pour certaines associations l'intégralité de leur budget.

Les financements publics constituent un bon indicateur du soutien accordé par la puissance publique au secteur associatif, mais prend souvent la forme d'avantages en nature, en général non comptabilisés dans les budgets (mise à disposition de locaux, personnel payé par les municipalités ou dans le cadre de l'emploi des jeunes, fournitures et consommables, équipement informatique, mise à disposition de moyens de transport, etc.).

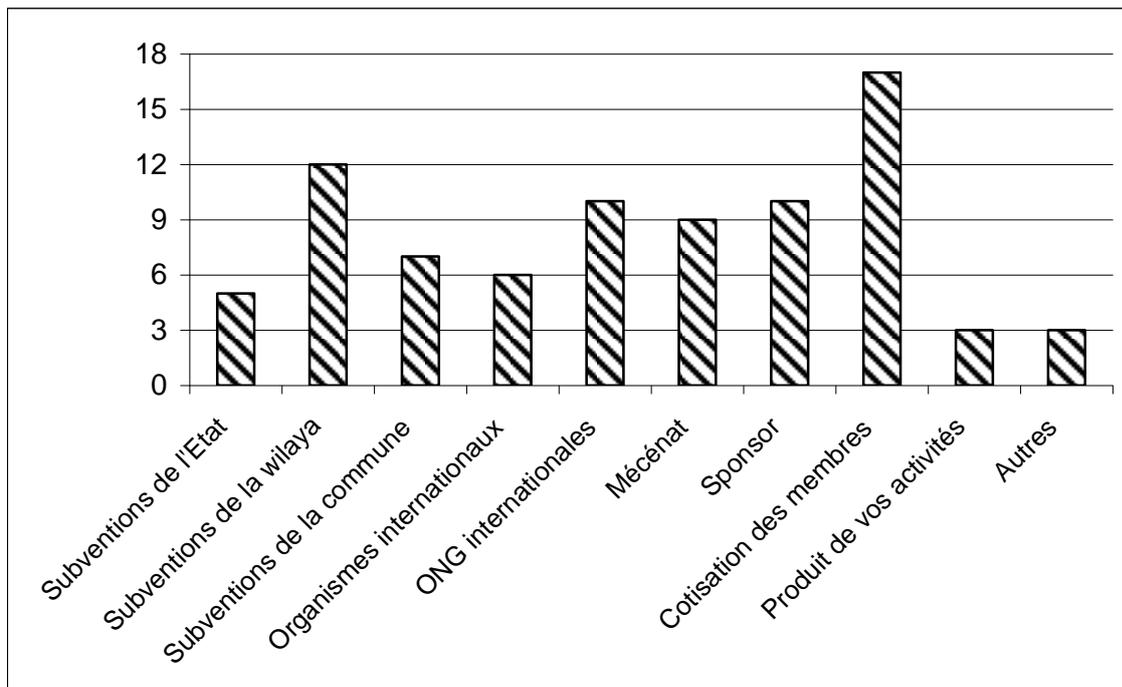
Les cotisations des membres, qui proviennent le plus souvent d'adhérents, constituent une part importante des ressources de nombreuses associations. Cette option relève plutôt d'une logique de don que de la cotisation mensuelle ou annuelle.

Dans l'action humanitaire ou de la défense des droits ou des causes le mécénat en provenance des entreprises et des particuliers représente une part importante du budget des associations.

Les recettes d'activité englobent les produits des fêtes et des manifestations, les ventes des réalisations artisanales des femmes. Elles sont, pour ces associations, assimilables à une recette d'activité alors que la prestation de service ou la vente de service pour les secteurs, publics ou privés, ne semble pas être une activité courante, ni privilégiée comme source de financement. Pourtant les associations sont susceptibles de vendre des prestations à des acteurs, publics ou privés, dans des domaines où elles disposent d'une très bonne expertise.

Tableau 6 : Sources de financement

Ressources	Nombre	%
Subventions de l'Etat	5	6 %
Subventions de la wilaya	12	15 %
Subventions de la commune	7	9 %
Organismes internationaux	6	7 %
ONG internationales	10	12 %
Mécénat	9	11 %
Sponsor	10	12 %
Cotisation des membres	17	21 %
Produit de vos activités	3	4 %
Autres	3	4 %



7. Ressources humaines

7.1. Age et genre des dirigeant(e)s des associations

L'enquête conduite permet de cerner le profil des principaux dirigeants des associations que sont le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire général, et trois membres, en fonction du sexe, de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle.

Les fonctions de dirigeant(e)s reviennent globalement aux femmes

L'enquête révèle que 20 % seulement des fonctions de président d'associations sont occupées par des hommes. Les femmes sont largement plus nombreuses dans toutes les autres fonctions. Ainsi, le nombre de femmes reste constant à mesure que l'on s'éloigne de la fonction de président pour aller vers celle de membre.

7.2. Faible présence des jeunes dans toutes les associations, y compris celles qui affirment vouloir venir en aide aux jeunes

Les jeunes apparaissent pratiquement absents de la direction des associations : les moins de 35 ans ne représentent que quelques membres au poste de président, mais également aux autres postes. Les moins de 45 ne sont guère plus nombreux parmi les présidents, les vices présidents, les SG et les trésoriers. Ainsi, la direction des associations semble, de façon générale, être réservée aux personnes ayant de l'expérience.

La moyenne d'âge des président(e)s est de 55 ans.

L'enquête montre également une forte proportion de retraités, et cela à tous les postes. Cette présence massive des retraités s'explique par une plus grande disponibilité et leurs très hautes qualifications professionnelles.

7.3..Des dirigeants issus des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures

Les catégories supérieures semblent surreprésentées dans toutes les fonctions de direction des associations. Tous les dirigeants, les trésoriers, les secrétaires appartiennent plus souvent à des catégories « cadres supérieurs ou moyennes ».

Le corps médical (médecin, sage-femme et technicien de la santé) représente plus du tiers des présidents. En revanche, les petites catégories (ouvrier, agent administratif) ne sont que très peu représentées au poste de président.

Tableau 7 : Genre et Age des membres des bureaux des associations

	Hommes	Femmes	Age moyen	Observations
Président(e)s	4	19	56	
Vice-présidente	2	21	48	
Secrétaire général	6	15	45	Pas de SG
Trésorier	6	14	37	Pas de trésorier au niveau local
Membre 1	5	18	32	
Membre 2	7	16	40	
Membre 3	2	21	43	

Tableau 8 Professions des dirigeant(e)s des associations

	Président(e)	Vice-président(e)	Secrétaire général(e)	Trésorier	Membre1	Membre2	Membre3
Sage femme	6	4	2	2	2	2	2
Médecin	4	2	1	1	1	1	1
Assistante sociale	2	2	1	0	1	1	1
Enseignante	1	1	0	0	1	1	1
Ingénieur	1	2	1	2	2	2	1
Directeur ressources	1						
Etudiante	1	1	0		1	1	1
Couturière	1						1
Cadre technique	1	1	2			1	
Avocat			1				1
Agriculteur							
Artisan		1					1
Cuisinier							
Enseignante							
Psychologue	1	1					
Educatrice spécialisée		1	1				
Retraitée		2		1	1	1	1
Pharmacienne	1		1	1			
Femme au foyer					1	1	2
Sans emploi		1	1	1	1	1	1
Cadre financier	1			2			1
Cadre administration	1	1	1	1	0	1	1
Cadre éducation	2	1		1	1	1	1
Professeur université		1	1	1			1
Technicien santé	1	2	1	1	3	1	1
Architecte			1				1
Photographe							1
Informaticien		1	2	1		1	
Journaliste			2	1			
Entrepreneur					1		
Fonctionnaire	1	2	1		1	1	1
Commerçant	1	1		1	1	1	1
Présidente de commission	1						
Cadre agriculture	1	1	1	1	1	1	
Sans profession					1	1	1
Syndicaliste		1					

7.4. Aspects quantitatifs des adhérents et salariés

Dans leur grande majorité les associations de notre panel s'adressent à des publics de tous types. Les associations qui déclarent être actives en direction de publics fragiles ou en difficulté, sont nettement majoritaires, mais elles sont en général de plus grande taille et fonctionnent avec des budgets dans lesquels la part des financements publics est importante. Aucune association n'a déclaré que son public est constitué de personnes favorisées sur le plan social.

L'analyse du profil de ces associations montre qu'il s'agit fréquemment de petites associations sans salarié, ne s'appuyant que sur du travail bénévole pour réaliser leur projet.

Les rares postes de travail sont des postes de secrétariat : 2 associations disposent d'une secrétaire, une seule association nationale (ex organisation de masse) dispose de 3 secrétaires, une association a recours aux DAIP, une autre utilise les services des stagiaires et enfin une association dispose de 3 gardiens mis à sa disposition par l'APC.

La moitié des associations fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 500 000 dinars et, parmi elles, un certain nombre d'associations fonctionnent sans budget. Au niveau local, il est centralisé lorsqu'il s'agit d'association nationale, le reste fonctionne uniquement à partir du travail bénévole et de ressources en nature.

Tableau 9 : Nombre d'adhérents et budget annuel des associations

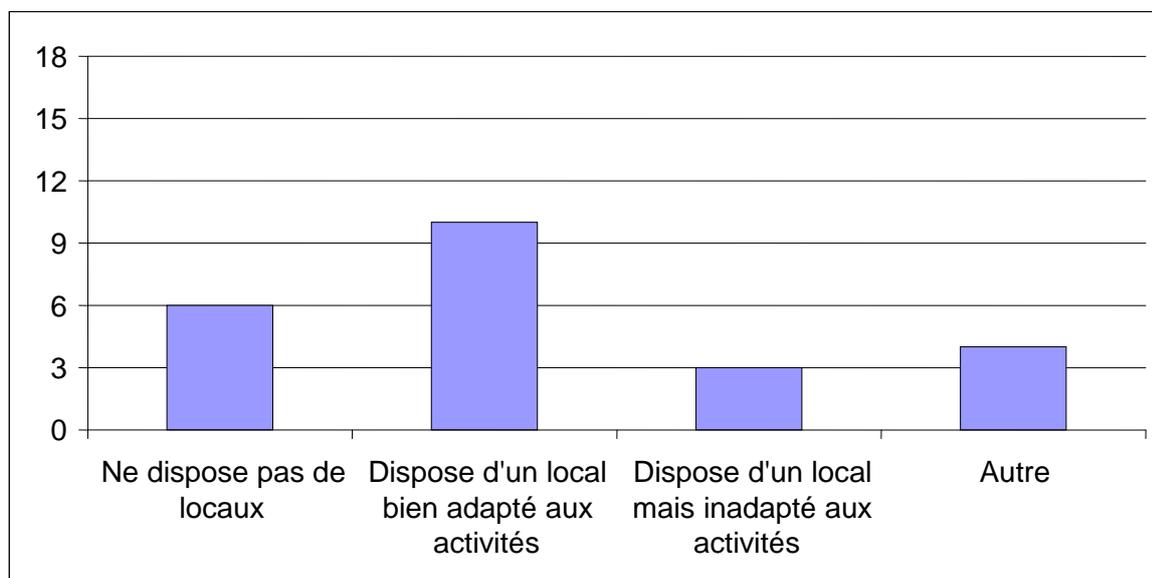
Nombre d'adhérents	Budget en dinars
300	Pas de budget local au niveau
100	Pas de budget local
20	800 000
200	1 million
50	500 000
500	1 .500 000
100	1 à 2 millions
22	Dons
250	Pas de budget local
625	Dérisoire
11	600 000
9 001 200	1 600 000
300	150 000
200	150 000 à 300 000
7	100 à 150 000
260	350 000
7800	aucun
120	300 000
100	100 000
1 15	1 million
190	1 million
50	100 à 150 000

8. Aspects immobiliers

Le fait de disposer d'un local est l'une des priorités de l'ensemble des associations. Une proportion importante des membres de notre panel déclare disposer d'un local bien adapté à leurs activités mais ils sont gênés de devoir souvent changer le siège de leur association (bail non renouvelé, local appartenant à un membre de l'association, généralement le ou la président(e), partage du même espace avec une autre association ou un autre organisme).

Tableau 10: Associations disposant de local

Ne dispose pas de locaux	6	26 %
Dispose d'un local bien adapté aux activités	10	43 %
Dispose d'un local mais inadapté aux activités	3	13 %
Autre	4	17 %



CONCLUSION .

Les difficultés qui entravent les capacités des associations à lutter contre la violence faite aux femmes sont multiples et variées .Nous énumérerons :

- Amenuisement des subventions du secteur public
- Désaffection des bénévoles et difficultés de renouvellement
- Poids des contraintes imposées par la nouvelle réglementation
- Trésorerie et fonds de roulement
- Coûts des prestations
- Qualifications insuffisantes des bénévoles
- Difficultés de la gestion et de gouvernance

Les associations algériennes souffrent de problèmes de rareté de ressources et de la concurrence dans le partage des aides matérielles et financières publiques .

L'étude de l'évolution du secteur associatif en Algérie montre une croissance importante du nombre d'associations et de bénévoles . elle se traduit sur le terrain par une concurrence accrue entre associations et une rareté des aides et des sources de financement .

Il ressort des entretiens réalisés avec des responsables de différentes associations : un certain désarroi face à leur situation matérielle et la conjoncture actuelle ne permet pas aux associations de se développer : les subventions publiques s'amenuisent, les bénévoles s'investissent de moins en moins et de manière ponctuelle seulement . La pérennité et l'impact d'un grand nombre d'associations se trouvent amoindries .

En 2016 , dans un contexte de crise économique, disposant de budgets plus restreints, les pouvoirs publics et les entreprises ont nettement moins financé les associations et curieusement ils soutiennent de plus en plus de projets ponctuels et délaissent l'accompagnement de projets sur du plus long terme.

Les tensions de trésorerie sont généralement provoquées par un retard dans la perception des aides et dons, le plus souvent des subventions publiques . Ces difficultés peuvent remettre en question la viabilité

de l'association . Pour beaucoup d'associations, les cotisations annuelles constituent la ressource financière essentielle, voire unique.

Les cotisations sont le symbole de l'adhésion volontaire des membres à l'association mais sont malheureusement limitées.

Face à leurs difficultés financières, parfois insurmontables , une forte probabilité pour qu'un nombre important d'associations disparaisse. Certains responsable ont du injecter des **deniers personnels** pour maintenir l'association en vie ou organiser des activités .

Nous avons constaté que les petites associations rencontrent des problème de management et relation avec les autorités administratives ainsi qu'avec les autres organisations non gouvernementales .

En terme de gouvernance : nous avons constaté l'omnipotence du président les décisions sont rarement partagées et cela pose un problème de leur transparence et de leur validité .

L'accompagnement des associations devrait permettre le développement de compétences acquérir de nouveaux savoir-faire au membres et de consolider ses activités. L'accompagnement pour l'accès au financement est considéré comme le besoin le plus important exprimé par les associations : l'appui à la recherche de financements publics ou privés .

L'appui en communication est un besoin exprimé par les associations. afin de développer des outils de communication et mettre en place une stratégie de communication porteuse .

Enfin, l'accompagnement en gestion des ressources humaines pour mieux recruter et fidéliser les bénévoles est un besoin souvent exprimé par les représentants . Elles se plaignent de ne pas pouvoir employer du personnel et rencontrent des difficultés pour trouver ou conserver des salariés , elle sont dans l'impossibilité d'assurer un niveau de rémunération correcte au personnel et payer les charges auxquelles est soumis tout employeur .

Nous avons constaté par ailleurs que la majorité des associations de notre panel sont des associations caritatives et humanitaires et ne sont pas versées dans l'action de défense et la lutte contre la violence ou pour le droit des femmes.